



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 059-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.135

Déposée le : 12.03.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Patzen (Bern, Les VERT-E-S) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée : Non

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : Non classifié-
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

À qui profitent les fonds alloués à l'hébergement et à la prise en charge des personnes réfugiées ?

C'est l'ORS, une entreprise à but lucratif qui a remporté le marché de l'hébergement et de l'encadrement non seulement des personnes réfugiées séjournant dans la région Emmental-Haute-Argovie, mais aussi des personnes requérant l'asile déboutées dans tout le canton. Cette entreprise suisse appartient au groupe de services britannique Serco, qui possède des succursales partout dans le monde et dont l'activité commerciale comprend la prise en charge des personnes réfugiées, l'exploitation de prisons de même que des prestations de service dans le domaine militaro-industriel ainsi que dans celui de l'armement. L'ORS réalise chaque année un chiffre d'affaires et des bénéfices importants grâce à la prise en charge des personnes qui ont fui leur pays. Selon les médias, le montant de ses bénéfices s'est élevé à 1,3 million de francs en 2019 et à 2,6 millions en 2021. Or, le fait que des deniers publics aillent garnir les poches d'un grand groupe international aux structures opaques est extrêmement dérangeant.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quel a été le chiffre d'affaires et le montant des bénéfices de l'ORS au cours des dernières années ?
2. L'ORS communique-t-elle au canton de Berne le montant des bénéfices qu'elle réalise grâce aux mandats qui lui sont confiés par le canton de Berne ?
3. Dans la négative, le Conseil-exécutif est-il disposé à demander ces renseignements ? Si tel n'est pas le cas, quelle en est la raison ?

4. Quelles dispositions et mesures le Conseil-exécutif prend-il pour faire en sorte qu'à l'avenir l'argent des contribuables ne profite pas à des entreprises privées ?

Destinataire

– Grand Conseil